



INACCEPTABLE !

La radiation des cadres (licenciement) de Jacques ALLENOU ne doit pas être prononcée.

Le 19 décembre 2007, la Direction SNCF de Paris Rive Gauche a convoqué une réunion exceptionnelle du Comité d'Établissement. A l'ordre du jour, la radiation des cadres de Jacques ALLENOU, militant CGT, Secrétaire du CHSCT de l'EIMM de Paris-Masséna.

Tous les élus du personnel et les organisations syndicales ont dénoncé la position de la Direction et se sont élevés contre un dossier vide, monté de toutes pièces.

Unaniment, les élus ont démontré, preuves à l'appui, que le dossier était établi à charge dans le seul but de sanctionner un militant syndical qui, dans l'exercice de son mandat, avait dénoncé des manquements à la sécurité et mis en cause l'organisation du travail mise en place par la Direction.

Unaniment, ils se sont prononcés contre la radiation et contre toute sanction, Jacques ALLENOU n'ayant agi qu'en toute responsabilité dans l'exercice du mandat que lui ont confié les organisations syndicales et les cheminots.

Malgré cette opposition et le rassemblement de plusieurs centaines de cheminots ce même 19 décembre 2007, la Direction persiste et signe.

Elle convoque une nouvelle réunion du Comité d'Établissement pour confirmer la radiation de Jacques, le 02 janvier 2008.

La Présidente de la SNCF, Mme IDRAC, interpellée par plusieurs Fédérations Syndicales par lettre du 02 octobre 2007, n'a, devant le dossier vide, même pas osé apporter de réponse à cette lettre.

Par son silence, elle se fait complice de la décision de jeter à la rue un militant syndical.

Dans cette période de luttes importantes pour la défense des régimes spéciaux, de l'avenir du Service Public, du développement de l'emploi, de l'augmentation du pouvoir d'achat, la Direction SNCF fait le choix de s'attaquer au fait syndical, en frappant lourdement et injustement ceux qui luttent et plus particulièrement, les militants de la CGT.

Cette tentative de radiation de Jacques s'inscrit dans un processus en règle et plus vaste contre le droit syndical à la SNCF. Cette position de la Direction la plus lourde pour le fait syndical depuis de nombreuses années, intervient après différentes sanctions envers plusieurs militants syndicaux dans l'exercice de leurs responsabilités.

La Fédération CGT des Cheminots ne laissera pas sanctionner injustement des hommes et femmes intègres dont la seule faute est celle de défendre l'intérêt collectif des cheminots et des populations.

Elle exige l'annulation de la radiation de Jacques. Elle refuse toute sanction à son égard.

Elle appelle les cheminotes et cheminots de toutes catégories, de toutes fonctions, attachés à la liberté d'expression, au droit syndical dans l'entreprise, à se rendre au rassemblement qu'elle organise le 02 janvier 2008, devant la réunion du Comité d'Établissement en gare de Montparnasse.

Rendez-vous devant les guichets grandes lignes et au point d'accueil à 11h00.

Pour permettre à tous ceux qui sont épris de justice et de liberté de participer à ce rassemblement, les Secteurs Fédéraux CGT déposent un préavis de grève régional.

Tous ensemble, refusons la radiation de Jacques ALLENOU, exigeons le maintien de Jacques à son poste de travail